

Conditions Générales de Vente Achat

Billetterie Spectacles Vizille

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées pour l'achat de place(s) de spectacle(s) auprès du Service Culturel de la Mairie de Vizille. *(sauf billetterie en ligne – se référer aux CGV du prestataire de vente en ligne).*

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis.

Toute personne effectuant un achat de billet est invitée à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et le service culturel de la ville de Vizille.

Le paiement de la commande entraîne la conclusion du contrat définitif. Cela implique l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des CGV, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance à la validation de son achat. Le client accepte les dispositions concernant la sécurité et les règlements supplémentaires relatifs à l'accès à la salle du Jeu de Paume ou à tout autre lieu de représentation.

Le client a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès à la salle sans indemnisation.

Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le site sortiravizille.com ou auprès du Service Culturel à la date de l'achat du billet. La ville de Vizille se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, dans toute la mesure permise par la loi.

I - PRESENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE

Le Service Culturel de la Ville de Vizille est situé : Salle du Jeu de Paume – Square de la Révolution – 38220 VIZILLE.

Ce service gère la vente des places de spectacles organisés par la ville de Vizille.

Si la ville de Vizille fait ponctuellement appel à un prestataire de vente en ligne, toutes les informations concernant la billetterie seront sur le site www.sortiravizille.com

II - TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans les programmes et affichés au Service Culturel ou aux guichets de vente des spectacles.

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commande.

Ils sont validés uniquement après confirmation du service culturel.
Les billets ne pourront être revendus à un prix supérieur (loi du 27 juin 1919).

Le prix des places est TTC.

Une commission par billet acheté pourrait être appliquée sur les ventes en ligne, dans ce cas se référer aux conditions générales de vente du prestataire.

Tarifs réduits

Pour les tarifs réduits (préférentiels), la présentation d'un justificatif est obligatoire à l'achat ainsi qu'à l'entrée. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

A défaut de justificatifs de tarifs réduits, l'accès en salle sera rendu impossible. Pour accéder à la représentation, l'acquéreur sera dans l'obligation de racheter un billet au tarif en vigueur. La revente à un tarif supérieur à celui indiqué sur le billet est interdite (loi du 27 juin 1919).

III - PAIEMENT SECURISE ET DONNEES PERSONNELLES

1- Mode de paiement / paiement sécurisé

Les places achetées auprès du Service Culturel ou par téléphone sont réglées uniquement par carte bancaire du réseau VISA et les cartes compatibles avec le site de paiement sécurisé de *La Direction Générale des Finances Publiques* (cartes sur lesquelles figure la marque « CB » ou « Visa » « Mastercard »).

En cas de problème avec le paiement : vérifiez la validité ainsi que le plafond autorisé de votre carte.

Sont acceptés comme moyens de paiement : Espèces – Chèques - Carte Bancaire – [Pass Culture](#) – Pass'Région -

2- Données personnelles

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016-679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer par courrier à Mairie de Vizille *Service Culturel – Place Stalingrad – CS30204- 38220 Vizille*, ou mail à culture@ville-vizille.fr, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

IV - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée qu'après réception du courriel confirmant que la commande de spectacles a bien été validée. En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

V - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande.

VI – MODE D'OBTENTION DES BILLETS

Les billets doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les billets émis sont uniques.

Les modes d'obtention des billets sont les suivants :

1. En direct au Service Culturel

Les billets sont réglés et récupérés directement au Service Culturel – Salle du Jeu de Paume – Square de la Révolution – 38220 Vizille.

2. Par téléphone par CB auprès du Service Culturel

Les billets sont réglés par CB par téléphone, ils sont immédiatement édités et conservés. Les billets sont à récupérer au Service Culturel ou sont remis le soir du spectacle sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de tarif réduit s'il y a.

3. Par l'envoi d'un chèque au Service Culturel

Les billets sont réglés par l'envoi d'un chèque à l'ordre de « *Régie spectacles Vizille* », les billets sont immédiatement édités et conservés. Les billets sont à récupérés au Service Culturel ou sont remis le soir du spectacle sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de tarif réduit s'il y a.

4. Billetterie en ligne

La Ville de Vizille peut éventuellement proposer une vente en ligne, soit directement, dans ce cas l'information est publiée dans le programme, ou sur le site sortiravizille.com., soit en faisant appel à un prestataire (dans ce cas se référer à leur CGV).

Les billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La reproduction de billets est interdite. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

VII - HORAIRES ET LIEU DE SPECTACLE

La date, le lieu et l'horaire du spectacle sont indiqués sur le billet.

Les spectacles commencent à l'heure, l'ouverture des portes de la salle s'effectue en général entre 30 à 45 minutes avant le spectacle.

Après le lever du rideau, l'accès en salle peut être rendu impossible. Pour accéder à la salle, les retardataires devront suivre les indications des hôtes et hôtesse. Attention, en raison de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être rendu impossible d'accéder à la représentation.

Les spectateurs ayant pénétré dans l'établissement et dont les billets ont été contrôlés à l'entrée ne peuvent sortir que de manière définitive.

La durée du spectacle pour les créations est variable et connue seulement quelques jours avant le spectacle.

VIII – ANNULATION

Aucun remboursement n'est possible après le paiement des places par le client, sauf erreur du service de billetterie.

Par ailleurs, la ville de Vizille se réserve le droit d'annuler toute représentation en cas de force majeure tels que (et sans que cette liste soit exhaustive) pandémies, intempéries, grèves, incendie, dégâts des eaux, maladie d'un interprète etc.... Dans une telle hypothèse elle pourrait proposer une autre date de représentation ou à défaut le remboursement du billet. Elle pourrait être amenée, face à une situation particulière, à prendre toutes mesures exceptionnelles qu'elle jugerait utiles pour y faire face.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

La ville de Vizille se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle.

IX – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles et produits indissociables ne peuvent pas donner lieu à rétractation par le client.

X - SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, le service culturel est à votre disposition à la Salle du Jeu de Paume – Square de la Révolution – 38220 Vizille. Tél. 04 76 78 86 34 – [réservation@ville-vizille.fr](mailto:reservation@ville-vizille.fr)

Règlement Intérieur « Le Jeu de Paume »

Toute personne du public pénétrant dans l'établissement assiste à la manifestation sous sa propre responsabilité et doit se conformer au présent règlement.

I- Accès

Tout membre du public, quel que soit son âge, doit impérativement avoir le droit d'accès, soit par l'activité du Cinéma, soit pour toutes manifestations organisées par la Mairie de Vizille, ou les autres organismes qui en aurait reçu l'autorisation par convention.

L'accès à l'établissement est interdit aux enfants de moins de trois ans pour tous les spectacles ou films, sauf s'ils en sont destinataires.

Les animaux, sauf cas exceptionnel, sont interdits.

L'acquisition d'un billet d'entrée implique une adhésion au règlement intérieur de la salle du Jeu de Paume qui est affiché aux entrées et publié sur son site. Par ailleurs, elle implique une adhésion au règlement intérieur propre à l'organisateur de la manifestation, lorsqu'il existe. L'opposabilité et l'adhésion ont pour effet d'obliger le spectateur à se conformer à l'intégralité des dispositions du règlement intérieur.

Le spectateur qui ne se conforme pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Il en est de même en cas de non-respect des dispositions spécifiques prises par l'organisateur.

Lors de l'accès et de la sortie, tout membre du public doit se conformer aux directives du personnel d'accueil et de sécurité. Le Jeu de Paume se réserve le droit de refuser l'accès à des personnes sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants ou au comportement indécent.

II- Sécurité et règlementation

D'une manière générale, les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur.

Si la salle ou l'organisateur de la manifestation juge utile la mise en place d'un contrôle de sécurité à l'entrée, nécessitant une inspection visuelle ou une fouille des bagages à main et/ou une palpation par des personnels spécialisés, chaque spectateur est tenu de s'y conformer, dans le cas contraire, il se verra refuser l'entrée sans remboursement possible.

Si le propriétaire d'un objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès à la salle lui est interdit, également sans remboursement possible.

Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public (en particulier : les articles pyrotechniques, couteaux et objets tranchants ou contondants, les bouteilles plastiques et en verre) ou ne respectant pas les normes de sécurité en vigueur, est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Les objets dont la détention ou le port est interdit sur la voie publique (armes, produits stupéfiants...), ne peuvent donner lieu à un dépôt à la consigne. Leur découverte pourra être suivie d'une information aux services de police. Il n'est pas possible d'accéder à l'établissement muni de boissons alcoolisées.

*Dans le cadre du plan Vigipirate – "sécurité renforcée-risque attentat", les petits et gros bagages sont interdits en salle. *

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

La consommation de produits stupéfiants est également prohibée.

Toute personne ayant un comportement agressif ou inapproprié pourra être exclu sans remboursement possible.

L'utilisation des cigarettes électroniques est interdite.

Badges, insignes, symboles présentant un caractère raciste ou xénophobe, seront refusés à l'entrée de la salle.

L'activation des alarmes incendie ne pourra avoir lieu qu'en cas de nécessité. Tout abus sera puni.

La salle pourra faire procéder à l'expulsion de toute personne troublant l'ordre public ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement, et ce, sans remboursement possible.

III- Autres cas

Il est formellement interdit de filmer, photographier ou enregistrer dans l'enceinte de l'établissement sans autorisation.

Toute action de promotion, de distribution de tracts ou objets à l'intérieur et aux abords de l'établissement devra faire l'objet d'une autorisation.

Toute utilisation du réseau électrique de la salle par un spectateur est interdite. L'usage de téléphones portables est interdit dans la salle pendant la manifestation.

En cas d'annulation d'une manifestation, les remboursements, s'il y a lieu, seront, conformément aux directives de l'organisateur, effectués par le lieu d'achat.

En cas de captation audiovisuelle de la manifestation, les spectateurs sont avertis que leur image sera susceptible d'y figurer.